

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 25 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, BERTOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

Membres absents : Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

72/2019 Demande de subvention étude remparts

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 61/2019 DU MERCREDI 17 JUILLET 2019

Au vu des risques éventuels que peuvent causer les remparts de la Thongue sur la commune de Gabian, nous nous devons d'effectuer la réalisation d'une étude des Remparts afin de mesurer les risques et les problématiques qui pourraient présenter ou non un risque de glissement et qui nous permettraient de définir les mesures préventives appropriées.

En effet comme le montrent les photos jointes, de nombreuses habitations du centre ancien pourraient être mis en danger en cas de mouvements ou de pertes de solidités des remparts en bord de Thongue.

D'autre part de la base de ces derniers semble être affectée par la Thongue.

Nous avons opté pour le bureau d'étude CCE & C s'avérant le moins disant et nous vous présentons le tableau ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	%	Montant HT
Etat	36.6%	11346 €
Département	23.4%	7254 €
Région	20%	6200 €
Commune	20%	6200 €
TOTAL	100%	31 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** de faire la demande de subvention pour l'étude des remparts de Gabian.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire
Francis BOUTES

